

02/11

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 7 mars 2011

Présents :

Olivier ARON, Lara BEAUMONT, Jean-Philippe BESSON, Pilar CALVO ALVAREZ, Raphaël CASPI-TORRENT, Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX, Agathe LE BERDER, Pablo LIVIGNI, Pierre MAURIN, Daniel MUGERIN, Frédéric PUIGSERVER, Ikram RABOUCHE, Raphaëlle REMY, Robert SKIPPON.

Absents ou excusés :

Charles-Henri LARREUR.

Assistaient à la séance :

Françoise MELONIO	Doyenne du Collège universitaire
David COLON	Directeur du campus du Collège universitaire à Paris
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Co-directrice de la Scolarité
Pascale LECLERCQ	Co-directrice de la Scolarité,
Julien PALOMO	Chargé de mission à la DES
Dolly CARENE	Assistante d'Hervé Crès
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès

*

**

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Élections des présidents enseignant et étudiant. | p. 2 |
| II. | Projet de refonte de la Formation commune de Master. | p. 7 |
| III. | Proposition de calendrier de groupes de travail. | p. 11 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 7 février 2011. | p. 12 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 13 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 7 mars 2011.

La séance est ouverte à 18 h 10. Françoise MELONIO assure temporairement la présidence de la réunion avant l'élection du président enseignant.

I. ÉLECTIONS DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

Françoise MELONIO dénombre sept membres enseignants. De ce fait, le quorum est atteint. Elle rappelle les modalités de scrutin : le premier tour se fait à la majorité absolue, le second tour – si nécessaire – est à la majorité relative. Elle appelle les candidats à la présidence enseignante à se déclarer et à procéder à leur profession de foi.

a) Élection du président enseignant

- ✓ Profession de foi de Daniel MUGERIN

Daniel MUGERIN annonce sa candidature et indique l'avoir fait connaître par courrier électronique.

« Ma candidature est motivée par l'envie de contribuer en particulier à la vie de l'école. Quand j'étais étudiant, au début de ma troisième année en 1995, j'étais déjà membre de la Commission paritaire au titre de la représentation étudiante. Et j'ai eu un grand plaisir à participer au plus grand nombre des séances possibles de la Commission paritaire, mais également aux groupes de travail. J'ai pu observer – c'est un sentiment que je partage avec vous – que la participation enseignante n'est pas suffisamment vue et n'est pas suffisamment dynamique. Bien que nous soyons élus, nous, enseignants, par collègues d'électeurs, c'est-à-dire par nos collègues enseignants, au fond, il existe peu d'interaction entre les ordres du jour prévisionnels, les débats qui sont les nôtres en séance et leur restitution et leur relation dans les procès-verbaux de séance qui sont ensuite envoyés à tous les membres de la Commission paritaire. Il y a selon moi peu d'interactivité, peu de retours d'expérience, peu de remarques et peu de réactions. Je souhaite, comme président enseignant, pallier ce manque d'interactivité et faire en sorte que les enseignants soient beaucoup plus – non pas informés, parce que s'ils voulaient prendre l'initiative de s'informer sur nos travaux, ils pourraient le faire –, mais bien spontanément informés de ce que nous faisons. Je proposerai que, sur le site Internet de notre école, remonte un peu dans l'arborescence la restitution de nos travaux, c'est-à-dire que nos procès-verbaux soient plus immédiatement accessibles. Ensuite, je propose – au vu de l'expérience que j'ai accumulée, puisque j'ai créé un blog sur wordpress.org l'an passé après mon acte de candidature avant la première élection en février 2010 – que soit suscitée concrètement cette interactivité en cherchant à avertir, ce que j'ai fait à plusieurs reprises, sinon tous les enseignants de la communauté éducative de Sciences Po, en tout cas tous les membres de mon collège, pour les prévenir à l'avance de l'ordre du jour de nos séances. J'ai observé que les messages électroniques que j'ai pu envoyer généraient un trafic sur le blog que j'ai créé où je tentais de relayer les ordres du jour prévisionnels en sollicitant des commentaires et des réactions. Malheureusement, j'observe que cela n'a jamais suscité de vraies questions qui auraient pu être, par moi comme intermédiaire entre les électeurs et vous-mêmes, un facteur de débat et susciter de nouveaux points au titre des questions diverses par exemple. Malgré tout, j'ai observé que ces messages électroniques généraient un trafic vers les procès-verbaux et vers la liste des points à aborder en séance, ce qui me laisse entendre que bien des enseignants membres de mon collège cherchaient à être informés de ce qui allait être dit. Quoi qu'il en soit, c'est un élément de ma candidature : je me fixe comme objectif de susciter, de favoriser, d'enrichir les formes de participation des enseignants à nos travaux, et, de façon plus concrète et vis-à-vis des étudiants – c'est la richesse de Sciences Po de permettre de panacher la composition de notre corps enseignant – de faire en sorte qu'ils soient plus impliqués dans les projets pédagogiques et dans l'information de nos étudiants en ce qui concerne les débouchés. Je suis enseignant en première année en Institutions politiques depuis septembre 2007, je fais un suivi le plus

scrupuleux possible vis-à-vis de beaucoup de mes étudiants, et j'observe que, parfois, au retour de la troisième année, ils restent très préoccupés par le contenu de leurs enseignements de master et par leur orientation professionnelle. Ce qui me fait dire, comme avocat et ancien élève de Sciences Po, qu'il nous faut davantage informer les étudiants sur ce qui est disponible dans notre école, au sein de l'association des anciens, mais aussi leur permettre de frapper à la porte de Sciences Po Alumni et faire en sorte que les enseignants, notamment ceux du secteur 3 (secteur privé) – puisque la vocation de la grande majorité des étudiants de Sciences Po est de travailler dans le secteur privé – soient plus systématiquement associés aux journées de formation, aux journées portes ouvertes et d'information sur les masters, de faire en sorte que des tuteurs que propose l'association de Science Po Alumni soient mis à disposition des étudiants au cours de leur cursus et que les enseignants du troisième collège soient plus systématiquement informés à l'avance des opérations de communication, de portes ouvertes de l'école. Ce sont des points sur lesquels je m'engage à m'investir dans l'optique et au bénéfice de nos étudiants, avec le souci de faire en sorte qu'ils soient bien conscients des enjeux du monde professionnel et qu'ils fassent les meilleurs choix possibles – avec la possibilité de faire des erreurs – de la façon la plus informée possible avant d'entamer la phase critique de leur formation en quatrième et en cinquième année. »

✓ Profession de foi de Frédéric PUIGSERVER

Frédéric PUIGSERVER fait acte de candidature et présente sa profession de foi.

« Je situe ma candidature dans la ligne et dans la perspective des travaux de la Commission paritaire, depuis trois ans que je préside cette Commission. Il me semble – c'est la façon dont je conçois la fonction – que le président de la Commission paritaire doit avoir différentes qualités, quelles que soient les matières que la Commission aborde, quels que soient les sujets qu'elle souhaite mettre à l'ordre du jour et sur lesquels elle souhaite insister. Ces qualités sont d'abord le souci de rechercher le consensus. Nous avons parfois des débats vifs sur lesquels il y a des terrains d'entente possibles, mais également des questions sur lesquelles il n'est pas possible de se mettre d'accord. Je crois que la première qualité du président de la Commission paritaire est d'essayer d'emmener la Commission le plus loin possible sur la voie du consensus. Cela suppose une indépendance d'esprit et j'essaie pour ma part d'en faire preuve autant que possible. Cet esprit d'indépendance et de concorde ne vaudrait pas grand-chose s'il n'était pas contrebalancé par un investissement personnel, un engagement, qui se traduit de différentes façons : nous sommes parfois confrontés en Commission paritaire à des sujets urgents et des questions qui touchent les libertés politiques et syndicales, et qui appellent de la part de la Commission paritaire une certaine réactivité et qui appellent un avis de sagesse sinon de sécurité juridique. Il faut déployer ces premières qualités dans la direction qu'est l'urgence. Les derniers processus électoraux ou de mesure de l'audience des associations ont donné des exemples qui nécessitent que le président enseignant, avec le président étudiant, fasse preuve d'une certaine réactivité et d'un esprit constructif. Mais ce sont aussi des sujets qui s'inscrivent sur de plus longues périodes. Je voudrais dire un mot des sujets qu'il me paraîtrait souhaitable d'aborder pour l'année qui s'ouvre. D'un point de vue pédagogique, nous avons beaucoup travaillé et émis beaucoup d'avis. Nous avons beaucoup été sollicités par la direction. Je vois d'un regard positif et je juge favorablement toutes les initiatives qui seront prises par les membres de la Commission paritaire pour inscrire à l'ordre du jour toutes les questions qui paraîtraient utiles et, éventuellement, pour aller jusqu'au vote en Commission paritaire de résolutions. C'est une façon de travailler que nous n'avons pas utilisée jusqu'à présent. Nous avons utilisé les procédures classiques qui sont les avis et qui sont les décisions en matière de vie politique étudiante ou de la Commission d'attribution bien définies. Il me semble que la voie de la résolution, qui serait l'idée de voter un texte qui n'aurait pas en soi de valeur juridique, mais qui donnerait la température de la Commission paritaire, pourrait être utilement mise à profit. Cela convient bien aux sujets de moyen terme de la Commission paritaire qui recoupe plus ou moins les questions pédagogiques. Sur un autre registre, celui dans lequel la Commission paritaire a des compétences décisionnelles, celui de l'organisation de la régulation de la vie étudiante et politique, il me semble qu'il y a un chantier d'importance à ouvrir qui s'est dessiné progressivement au travers des travaux de la Commission paritaire et qui tient dans une refonte de l'ensemble des textes d'organisation de nos travaux, des compétences des différents conseils à l'intérieur de Sciences Po. Il s'est avéré dans un certain nombre de cas concrets rencontrés en Commission paritaire – je pense aux dernières élections pour les associations – qu'il y a, dans les statuts actuels, des lacunes, des silences et des imprécisions qui, jusqu'à présent, sont restés au stade de lacune, de carence et d'imprécision, mais qui sont un facteur d'insécurité, de questions irrésolues. Il y a une réflexion à mener : je proposerai volontiers à la Commission paritaire – selon ma

méthode habituelle de travail – de créer un groupe de travail pour essayer de susciter les idées pour réformer cette procédure. Mais compte tenu de la sensibilité juridique de la matière, si vous m'accordez vos suffrages, je demanderai dans la foulée, en tant que président de la Commission paritaire et avec l'autorité qui s'y attache – d'être investi d'une mission de réflexion, sur le plan juridique, sur la faisabilité de la réforme de cette procédure. Il y a un empilement de textes et de structures qui font que certaines choses sont souhaitables et qui ne sont possibles qu'au prix d'une procédure longue et laborieuse. C'est une des propositions que je formule ici : pouvoir mettre mes capacités de réflexion et d'expertise au service de la Commission paritaire et de ce chantier dans l'année qui vient. J'en termine pour dire que ce qui compte, en plus de l'ensemble de ces qualités, c'est une certaine assiduité, un certain investissement, une certaine participation, une certaine contribution concrète. Je me propose de poursuivre la voie que j'ai suivie pendant trois ans. Merci. »

b) Vote

En l'absence d'autre candidat, Françoise MELONIO fait procéder au vote, en indiquant que les bulletins jaunes doivent être introduits dans les enveloppes bleues. Les enveloppes serviront pour le deuxième vote.

David COLON dépouille les votes.

Françoise MELONIO déclare Frédéric PUIGSERVER élu à la majorité absolue avec 11 voix contre 4 voix pour Daniel MUGERIN. Elle lui remet la présidence de la séance et remercie les deux candidats pour l'intérêt qu'ils témoignent à la Commission et pour tout ce qu'ils ont accompli et accompliront.

Frédéric PUIGSERVER remercie les membres pour leurs suffrages et leur confiance.

c) Élection du président étudiant

Frédéric PUIGSERVER appelle les candidats à la présidence étudiante à se déclarer, à présenter leur organisation syndicale et à procéder à leur profession de foi. Il relève la candidature de Raphaëlle REMY pour l'UNEF et de Pierre MAURIN pour le MET.

✓ Profession de foi de Raphaëlle REMY

« Bonsoir à tous. Je suis actuellement en deuxième année et secrétaire générale de l'UNEF à Sciences Po. Forte de ces résultats électoraux, élue à 53 % à ce conseil, l'UNEF se présente à la présidence étudiante en ma personne. Je succéderais à Louise ACCIARI, ancienne présidente de l'UNEF et elle-même présidente de la Commission paritaire. Les raisons de voter UNEF pour la présidence étudiante sont diverses. D'abord, c'est une question de légitimité : lors des élections étudiantes, l'UNEF a rassemblé plus de 50 % des voix et apparaît comme l'organisation syndicale qui est la plus présente auprès des étudiants, celle qui les écoute, celle qui les défend au quotidien et qui est présente pour eux. C'est donc une légitimité forte que nous tirons de nos résultats, mais aussi de notre campagne avec une présence quotidienne sur tous les sites dans les campus délocalisés où nous avons partout des équipes prêtes et réactives. L'UNEF, c'est aussi des élus représentatifs que nous avons proposés au suffrage étudiant, nos listes représentant l'ensemble des campus délocalisés. Si nous avons pu obtenir ces résultats dans les élections étudiantes, c'est parce que nous avons effectué un réel travail de fond au quotidien, un travail de réflexion sur Sciences Po, mais aussi sur l'enseignement supérieur de manière générale, un travail qui nous permet d'avancer des propositions, d'avoir un réel modèle et un réel idéal pour l'enseignement supérieur et pour Sciences Po. C'est celui que nous défendons au quotidien auprès des étudiants sans pour autant en oublier d'être réactifs pour eux et de les aider dans tous les tracas qu'ils peuvent rencontrer. Voter UNEF pour la présidence étudiante de la Commission paritaire, c'est miser sur des élus sérieux qui appartiennent à un syndicat présent et efficace. Nous sommes présents sur le terrain et pas seulement lors des élections. En permanence, les étudiants peuvent venir nous trouver, poser leurs questions. Vous le voyez de manière générale lorsque, lors des conseils, nous vous soumettons des problématiques que nous rencontrons et dont on nous fait part. C'est parce que nous sommes présents que nous sommes aptes à recueillir les ressentis

étudiants toute l'année sur ce qui peut se passer à Sciences Po. C'est aussi un travail qui nous tient à cœur, un travail d'élus sérieux qui s'investissent vraiment, à la fois lors de la Commission paritaire et du Conseil de direction avec des liens qui sont faits entre les deux pour prouver notre présence tout au long des conseils, avec un investissement important tout au long des groupes de travail où nous n'hésitons pas à venir avec nos propres propositions, avec des dossiers que nous montons et que nous essayons de monter avec les étudiants et en cherchant des expertises en étudiant les dossiers qui peuvent nous être remis – je pense notamment à la réforme des frais d'inscription et à l'étude menée par M. Vincent TIBERJ. Mais c'est aussi un investissement continu qui se fait auprès des professeurs pour avoir des échanges et adopter une démarche constructive qui nous permet d'avancer. Enfin, c'est un investissement qui ne se dément pas sur toutes les problématiques de la Commission paritaire. M. PUIGSERVER a parlé des chantiers qui s'ouvraient devant nous. La fin des travaux concernant les associations permanentes garantit la possibilité d'assurer à tous les étudiants un investissement dans ces associations dans de bonnes conditions. Preuve en est que la présidence étudiante de la Commission paritaire se charge de veiller au bon déroulement des élections du BDE qui arrivent bientôt. La preuve du sérieux de l'UNEF, c'est sa présence lors de la réunion d'information qui a eu lieu peu avant les vacances : nous étions les seuls présents pour s'informer et vérifier que tout pouvait se passer dans de bonnes conditions. Finalement, si vous nous accordez cette présidence étudiante, c'est un sérieux, une rigueur, une écoute également et la possibilité d'avoir une élue qui sera présente notamment pour les commissions : je songe à la commission d'orientation pour la troisième année, à la commission de validation de la troisième année, à la commission de suivi social sachant que tout au long de l'année, avec la permanence syndicale et cette écoute que nous proposons aux étudiants, nous écoutons et nous recensons les problèmes sociaux qu'ils peuvent rencontrer. Nous sommes prêts à relever nos manches encore une fois pour faire face aux défis qu'a Sciences Po devant l'Institution. Encore une fois, je vous demanderais de renouveler votre confiance à l'UNEF en votant UNEF pour la présidence étudiante de la Commission étudiante : c'est dans la continuité de ce que nous avons fait ces dernières années et nous voulons continuer à mener un travail sérieux avec l'ensemble de nos élus, élus étudiants et professeurs. »

✓ Profession de foi de Pierre MAURIN

« J'aimerais faire en sorte qu'il y ait un partage entre les présidences étudiantes et ainsi ne pas renouveler l'expérience de l'an passé durant laquelle l'UNEF était restée à la présidence étudiante en Commission paritaire, en Conseil de direction, en Conseil scientifique et en Conseil de l'Ecole doctorale. Je tiens à dire que le MET pense être un syndicat légitime dans la mesure où il s'est encore une fois affirmé comme le deuxième syndicat de Sciences Po en recueillant près d'un quart des voix. Le semestre passé – Paul-Antoine GAULTIER DE CARVILLE a été remplacé par Lara BEAUMONT –, nous avons fait un travail qui est visible en regardant le calendrier des groupes de travail prévu pour le semestre à venir. Vous remarquerez qu'il y a quatre propositions qui viennent tout droit du MET. Tout d'abord, une réflexion sur le choix du master et de l'amélioration du forum de l'orientation positive, notamment sur les campus délocalisés. Puis une réflexion sur l'ouverture élargie de la bibliothèque, même si nous pensons que la Commission paritaire devrait avant tout voter une résolution en faveur de cet élargissement. Puis une modification du règlement de scolarité pour acter dans les textes la possibilité de suivre une LV2 dès le niveau 1 en anglais. Enfin, la proposition d'améliorer les inscriptions pédagogiques vient aussi du MET. Si toutefois j'étais élu, l'objectif principal de mon mandat serait de dynamiser l'action de la Commission paritaire en la rendant plus visible à l'ensemble des étudiants par le biais des moyens institutionnels, comme la newsletter – intégrer à la newsletter les comptes rendus de décision voire les procès-verbaux – ou par le biais des médias associatifs de Sciences Po. J'ai déjà pris contact avec la Péniche.net : même si je ne suis pas élu, je continuerai ces rapports avec la Péniche.net pour rendre le plus publiques possible les décisions prises par la Commission paritaire. Un autre de mes souhaits serait de voir les élus enseignants participer ponctuellement et dans la mesure du possible aux groupes de travail. Il y a beaucoup de groupes de travail qui les concernent directement, comme l'évolution de la scolarité qui aura lieu lors d'un groupe de travail prévu le 18 avril prochain. Dans ces groupes de travail, les professeurs peuvent aussi faire part de leur expertise, souvent très importante. J'aurais encore beaucoup de choses à ajouter mais je ne veux pas être trop long. Sachez juste que si je suis élu, je serai très disponible pour rendre l'action de la Commission paritaire la plus agréable possible et la plus efficace possible. Merci. »

Frédéric PUIGSERVER s'enquiert d'autres candidatures. Il donne la parole à Ikram RABOUCHE.

✓ Profession de foi d'Ikram RABOUCHE, syndicat InterZaide

« Je pense que l'atout majeur de ma candidature réside dans l'un des principes du syndicat que je représente. InterZaide est un syndicat indépendant sans logique partisane. C'est un syndicat qui se veut le syndicat de tous les étudiants sans présupposé idéologique. Bien que siégeant pour la première fois à la Commission paritaire, je suis très enthousiaste à l'idée d'être l'interlocuteur entre les étudiants, le syndicat et les professeurs. J'ai l'ambition d'être la présidente du dialogue, du compromis et du consensus, ravie de faire l'écho en toute neutralité afin que la Commission paritaire soit le lieu d'un débat franc et ouvert à toutes les tendances et les idées. J'attache de l'importance au pluralisme des forces présentes dans les organes de décision à Sciences Po. Des thèmes ont été soulevés par plusieurs syndicats, notamment l'écologie, la question de l'heure d'ouverture de la bibliothèque ou la transmission des amphes en e-cours. Ce sont des thèmes centraux qui pourraient grandement améliorer la vie des étudiants. Pour l'élection du président étudiant, faites un choix impartial pour que cette année soit une année dense en débats et riche en innovations afin de dynamiser la vie étudiante à Sciences Po. Merci. »

d) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER rappelle que la configuration actuelle nécessitera peut-être un second tour de vote. Il rappelle les modalités du scrutin. Est élu au premier tour le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, soit 8 pour ce vote. En cas d'absence de majorité absolue, il est procédé à un second tour dans lequel le candidat qui arrive en tête est élu.

e) Vote

Frédéric PUIGSERVER fait procéder au vote.

Françoise MELONIO dépouille les votes.

Frédéric PUIGSERVER déclare Raphaëlle REMY élue à la majorité absolue avec 9 voix contre 3 voix pour Pierre MAURIN et 3 voix pour Ikram RABOUCHE. Il félicite la nouvelle présidente étudiante de la Commission paritaire.

Frédéric PUIGSERVER déplore, au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'incidents lorsqu'il s'est agi de procéder à des élections ou des désignations. Ces incidents sont parfois allés au-delà de ce qui est acceptable. Il souhaite, si la Commission en est d'accord, qu'un rappel au règlement soit adressé aux différentes parties prenantes afin que les règles de bon fonctionnement de l'Institut et d'ordre public dans l'Institut soient respectées et que ces débordements ne se reproduisent pas.

Raphaëlle REMY répond que cette disposition sera d'autant plus importante à l'approche des élections pour le BDE et du CRIT. Il serait intéressant, dans ce rappel, de ne pas faire état que des différentes échéances électorales des différentes associations étudiantes, mais de s'adresser à l'ensemble des manifestations qui ont lieu à Sciences Po, qu'il s'agisse des événements ou des soirées, afin que la Commission paritaire puisse être saisie rapidement lorsque ce genre de dérives ou d'abus sont constatés. Il ne faut pas attendre lorsque de tels abus soient attestés, qu'ils soient d'ordre matériel ou d'ordre moral (sexiste, homophobe, etc.) et qu'ils portent atteinte aux personnes et aux valeurs telles que la tolérance qui a été placée comme égide des différents mandats.

II. PROJET DE REFONTE DE LA FORMATION COMMUNE DE MASTER.

a) Exposé

David COLON indique qu'il s'exprime au titre de ses fonctions de directeur de la Formation commune qu'il continue d'exercer à titre transitoire depuis sa nomination à la direction du campus de Paris du collège universitaire de Sciences Po. Le projet de refonte qu'il présente a été construit dans le cadre d'une réflexion qui a duré plus d'un an à laquelle ont été associées les équipes pédagogiques concernées et la Commission paritaire au sein d'un groupe de travail. La Formation commune de Master a été mise en place à la fin des années 1980 par Alain LANCELOT pour mettre un terme à ce qui apparaissait comme une dérive techniciste des quatre sections qui étaient parfaitement séparées les unes des autres, et pour offrir aux élèves de Sciences Po des différentes sections la possibilité de se rencontrer dans le cadre d'enseignements communs et de bénéficier d'une formation intellectuelle fondamentale reposant sur l'échange entre les disciplines des sciences humaines et sociales qui sont structurantes dans l'histoire de l'établissement. Depuis lors, les scolarités ont évolué, aussi bien les scolarités du collège universitaire que les scolarités des masters et des écoles professionnelles, ce qui rend nécessaire une mise en cohérence de cette offre pédagogique de la Formation commune dans le respect de l'esprit de cette formation intellectuelle fondamentale.

La note remise présente une description de l'offre de formation telle qu'elle se présente actuellement. David COLON rappelle que les élèves ont des obligations très différentes en fonction de leur voie d'admission et de leurs origines intellectuelles, selon qu'ils sont issus ou non du collège universitaire : l'offre telle qu'elle se présente ne permet pas à tous les élèves de bénéficier de cours en commun.

Le projet de refonte est conduit par trois idées directrices. La première consiste à redéfinir cette offre d'enseignements communs pour insister sur sa dimension fondamentale, c'est-à-dire faire en sorte que la formation commune demeure un élément constitutif de l'identité de Sciences Po, en proposant au sein du portefeuille des enseignements pluridisciplinaires portant sur des grands objets. Ces enseignements ont une visée fondamentale, celle de permettre aux élèves qui en bénéficient de lire les enjeux du monde contemporain ; une visée méthodologique, celle de transmettre les aptitudes et les attitudes qui sont attendues des élèves dans le cadre du projet éducatif de Sciences Po ; une visée en termes de vie étudiante, celle de permettre le brassage des populations, en permettant à tous les étudiants quelle que soit leur origine de bénéficier des mêmes cours. C'est une clé pour la diffusion du sentiment d'appartenance, une clé pour la cohésion de ceux qui seront des diplômés de l'école.

Le second point consiste à tenir compte des évolutions du collège universitaire où l'offre disciplinaire a été considérablement renforcée. Une des idées principales du projet de refonte consiste à créer un programme de sciences sociales en saisissant l'opportunité des évolutions du calendrier pour proposer ce programme entre la fin mai et le début juillet, aussi bien en présentiel qu'en ligne. Ce programme serait à destination des élèves nouvellement admis en master qui n'ont pas suivi les cours du collège universitaire pour leur permettre de bénéficier de cours introductifs en droit, en sciences politiques, en économie, en sociologie, en histoire, en considérant – dans la continuité de ce qui est affirmé dans les scolarités depuis les années 1980 – que l'initiation à l'économie doit rester un passage obligé pour tout élève admis en master qui n'a pas auparavant suivi de cours d'économie. Ce programme vise à ainsi offrir un socle fondamental pour permettre aux élèves la maîtrise des paradigmes et des outils méthodologiques des sciences sociales. Cette redéfinition va ensuite de pair avec la refondamentalisation de l'offre des masters. Les enseignements qui ont un caractère spécialisé ou mono-disciplinaire ont vocation à s'inscrire désormais dans l'offre de ces masters plutôt sur dans l'offre commune. De ce point de vue, l'économie qui est actuellement proposée en tronc commun serait offerte de façon obligatoire dans chacun des masters en étant adaptée à la fois dans son contenu et ses visées aux objectifs d'insertion professionnelle de chacun des masters et de chacune des écoles.

Cette formation commune refondée serait replacée au cœur du dispositif pédagogique de Sciences Po. En termes de règles de scolarité, les idées directrices sont simples :

- ✓ Faire en sorte que la Formation commune de master soit véritablement commune et que tous les élèves, quel que soit leur master ou leur école, aient accès à ce futur portefeuille de cours.

- ✓ Harmoniser les règles de scolarité et faire en sorte que, quelle que soit l'origine intellectuelle des élèves, tous aient les mêmes obligations en matière de formation commune en veillant à ce que ces cours soient inscrits dans les obligations pour l'obtention du diplôme.
- ✓ Veiller à ce que cette refonte s'accompagne d'un allègement horaire dans l'intérêt des élèves de quatrième année, en particulier sur la base d'une harmonisation du volume horaire qui est très variable selon le cours ou la discipline.
- ✓ Faire des tronc communs la vitrine de l'innovation pédagogique de l'établissement. Ils l'ont été et le sont encore, mais ils ont vocation à le devenir davantage, en repensant l'articulation entre les cours magistraux et les conférences de méthode. Cela permettra, par exemple, d'adapter davantage les conférences de méthode aux objectifs de chaque école ou master en tenant compte de leurs spécificités, de développer l'offre de cours en anglais qui est très insuffisante et de développer l'usage pédagogique du numérique et des nouvelles technologies aussi bien dans ce programme de sciences sociales qui serait à terme offert en ligne que dans les enseignements de ce futur portefeuille de la formation commune.

b) Questions et observations.

Frédéric PUIGSERVER précise que la question de la formation commune est régulièrement mise en débat, en raison d'une difficulté certaine pour trouver un équilibre. L'école se trouve devant des exigences contradictoires, entre la spécialisation et les enseignements qui participent d'une culture commune qui s'adresserait au plus grand nombre.

Frédéric PUIGSERVER observe que la formation commune impose l'économie comme passage obligatoire, ce qui est honorable, mais il semble improbable qu'un élève quitte Sciences Po sans avoir bénéficié d'aucune formation en économie ou en droit et en gestion. Frédéric PUIGSERVER ne conteste donc pas la place accrue faite aux sciences économiques, mais observe la différence de traitement.

Frédéric PUIGSERVER souligne dans la note l'effort de mise en perspective de la réforme du tronc commun par rapport à l'ensemble des réformes pédagogiques qui ont lieu à Sciences Po, mais certains rapprochements semblent inappropriés. Il indique en outre que certains points évoqués sont séparables du reste de la note, comme l'idée de réduire le nombre d'heures enseignées ou la dématérialisation. Au terme des délibérations, il ne souhaite pas que soient préemptés un certain nombre de ces sujets qui méritent des délibérations à part entière. Il salue l'effort de mise en perspective et en cohérence de cette réforme dans l'ensemble des réformes, mais il souhaite que la Commission paritaire ne se prononce que sur la rénovation du tronc commun qui consiste à rendre obligatoire des enseignements comme l'économie.

Olivier ARON propose d'intégrer dans les réflexions la présence de l'entreprise, certes présente dans l'enseignement de l'économie, mais peut-être intéressante comme un des fondamentaux. Les étudiants seront forcément confrontés à cette réalité.

Frédéric PUIGSERVER répond que c'est ce qu'il entendait en parlant de gestion.

Olivier ARON précise qu'il faisait référence à un enseignement généraliste pour découvrir la vie des entreprises, avec la fiscalité ou le juridique de l'entreprise.

Raphaëlle REMY remercie, au nom de l'UNEF, pour l'effort de mise en perspective qui est à l'œuvre dans la note. Ce document permet de voir le cheminement qui sous-tend l'idée de la réforme de la refondamentalisation des enseignements de master et de réforme de tronc commun que l'UNEF appelait de ses vœux depuis quelque temps.

L'UNEF apprécie également l'effort qui est fait pour la diversité et la qualité de la pédagogie, notamment l'articulation entre les cours en amphithéâtre et les cours de conférence. Il est en effet intéressant d'avoir des spécialisations accrues concernant les conférences selon le master. Raphaëlle REMY indique toutefois que la richesse actuelle du tronc commun réside dans le fait que les conférences de méthode accueillent des étudiants de masters différents. Cela peut certes poser des problèmes de niveau, mais c'est une richesse qu'il faut préserver en effectuant des recoupements de plusieurs masters. L'UNEF apprécie que soit abordée la question de l'harmonisation des charges horaires. L'UNEF souhaite, dès la réforme des tronc communs de master, que soit également abordée la question de l'harmonisation des charges de travail

grâce à des chartes pédagogiques véritables qui permettraient d'avoir, d'une conférence à l'autre, une certaine cohérence des travaux demandés et des charges de travail attendues qui peuvent varier en dépit d'un nombre d'heures d'enseignement identique par semaine.

L'UNEF s'interroge sur l'obligation de validation des enseignements de tronc commun pour valider le diplôme. Elle s'inquiète de l'importance que cela confère au tronc commun en termes de crédits ECTS. Raphaëlle REMY demande s'il ne serait pas plus judicieux de laisser une souplesse dans la validation des années en fixant un nombre de crédits ECTS à obtenir sans attribuer de crédits fixes aux matières. Cette deuxième solution pourrait défavoriser certains étudiants. Il convient de s'interroger sur le poids des crédits ECTS de chacun des troncs communs afin d'éviter qu'une matière fasse barrage dans l'obtention du diplôme.

Pierre MAURIN s'interroge sur le programme de sciences sociales. Il semble qu'il s'effectue sur la base du volontariat et il comprend l'enseignement obligatoire de l'économie. Il s'agit de déterminer si un étudiant qui doit suivre l'enseignement d'économie doit suivre l'intégralité du programme de sciences sociales. Pierre MAURIN s'interroge en outre sur la validation des acquis en économie qui se fait en ligne : il semble étrange qu'un cours fondamental à Sciences Po ne soit validé qu'en ligne.

Raphaël CASPI-TORRENT émet une réserve sur la maquette pédagogique présentée. Il souligne qu'il faut être attentif à ne pas présenter des enseignements trop transversaux ou trop vagues. Il indique qu'il a discuté avec des étudiants de M2 qui ont choisi le cours « Sciences, société et politique » et qui l'ont trouvé trop transversal et pas suffisamment technique. L'ambition du tronc commun est avant tout d'offrir aux étudiants de master des connaissances et du contenu en vue de leur insertion professionnelle, c'est-à-dire permettre à des étudiants en journalisme d'acquérir des connaissances en économie et en droit. Raphaël CASPI-TORRENT estime plus utile de privilégier des enseignements disciplinaires et techniques.

Ikram RABOUCHE salue l'effort mené pour offrir des cours en anglais. Elle demande des précisions sur l'auto-évaluation.

Jean-Philippe BESSON s'associe aux félicitations relatives à la qualité du document. Il s'interroge sur l'application de cette réforme dans les masters recherche. Il semble que le projet de refonte concerne essentiellement les masters professionnels. En outre, il souscrit au fait que l'économie est une matière fondamentale à l'entrée sur le marché du travail et à la connaissance des enjeux internationaux. Mais l'UNEF émet une réserve quant au fait de généraliser ou d'imposer l'économie : certains masters ont des lacunes en droit comme le master Human Rights. Il est évident que l'économie est une science essentielle à la compréhension du monde actuel et à l'insertion sur le marché du travail, mais l'UNEF s'interroge sur la possibilité d'envisager une spécialisation pour certaines voies qui connaissent des lacunes dans d'autres domaines.

Agathe LE BERDER demande davantage de précisions sur les outils numériques et leur utilisation. Il serait judicieux que les cours numérisés soient accessibles à tous les étudiants. Mais il faudra veiller à ce que les e-cours ne prennent pas le pas sur les cours en présentiel.

Pierre MAURIN demande si des frais de scolarités supplémentaires seront attachés au programme de sciences sociales ou s'ils sont pris en compte dans l'inscription de début d'année.

David COLON répond aux questions.

- ✓ Il n'est pas envisagé de mettre en place des droits spécifiques pour le programme de sciences sociales. Ce dernier vise à permettre une remise à niveau sur la base du socle disciplinaire. Les disciplines sont structurantes dans la formation : c'est la raison pour laquelle, au sein du collège universitaire, elles ont pris une place prépondérante. Ce programme de sciences sociales est l'occasion, pour les élèves qui n'ont pas pu profiter du collège universitaire, d'opérer cette mise à niveau sur la base du volontariat. L'offre en ligne ne vise pas à dématérialiser l'enseignement, mais à rendre le programme accessible au plus grand nombre d'élèves en considérant que tous ne sont pas disponibles à la période considérée. Il s'agit d'une offre globale et libre : tous les élèves nouvellement admis pourront accéder par la plateforme numérique à l'ensemble des cours du programme de sciences sociales. Il ne s'agit pas d'obliger tous les élèves à suivre ni à valider tous

les cours en question cours : la logique proposée n'est pas celle de prérequis mais celle d'une auto-évaluation dans le sens où il s'agit de responsabiliser davantage les élèves, en fonction de leur parcours antérieur et en fonction du choix de leur master, quant au choix des disciplines pour lesquelles il est nécessaire qu'ils bénéficient d'un complément d'enseignement et d'une remise à niveau par rapport à ce qui est enseigné au collège universitaire. Seule l'initiation à l'économie fait l'objet d'une obligation ; il s'agit là d'une stratégie portée depuis plusieurs décennies par notre établissement qui considère que cette discipline doit être incontournable à l'échelle de la formation dans son ensemble.

- ✓ Il faut clairement distinguer, une fois passé ce programme de sciences sociales, ce qui relève des obligations propres à un master et à une école. Dans ces obligations, on retrouve d'une part l'économie, le droit, la gestion, disciplines structurantes intégrées dans les formations des masters et écoles, et ce qui relève de la formation commune aux élèves où l'on doit permettre, plus que le brassage des populations, un brassage intellectuel, c'est-à-dire la possibilité d'offrir à tous les élèves des cours sur des grandes questions abordées dans une perspective pluridisciplinaire. De ce point de vue, l'ensemble des disciplines est mis à contribution pour l'étude d'objets transverses. Il est question, par exemple, d'inscrire dans le futur portefeuille un cours sur les questions de genre. Nous avons tous à cœur que ce portefeuille soit le plus attractif et le plus solide possible d'un point de vue intellectuel.
- ✓ Pour les horaires, il ne s'agit pas tant d'allègement que d'harmonisation. En réunion pédagogique, les élèves se plaignent régulièrement de la disproportion du volume d'enseignement d'un cours tel que « Introduction au droit » et d'un cours tel que « Initiation à l'économie » ou « Macroéconomie » : il y a une distorsion de près de 50 % de l'un à l'autre qu'il s'agit d'harmoniser. L'harmonisation permettra d'alléger considérablement le volume horaire, et, partant, la charge de travail.
- ✓ Les conférences sont un élément clé du brassage étudiant auquel chacun est attaché. La difficulté de l'exercice consiste précisément à trouver l'équilibre entre les impératifs propres à chaque école ou master en termes d'emploi du temps ou de calendrier et les objectifs d'une formation commune. Cette articulation de la conférence peut être un moyen de favoriser la mise en place de ce dispositif dans certains cas en permettant à certains élèves de partager des cours de tronc commun.
- ✓ En matière de diplômation, il faut se demander si l'on peut à la fois définir ces enseignements comme essentiels, constitutifs de l'identité de notre école, et permettre à nos élèves de sortir diplômés de Sciences Po sans les avoir validés. Il y aurait là une contradiction certaine, d'autant plus que les enseignements de tronc commun étaient, jusqu'au milieu des années 2000, ceux sur lesquels reposaient les épreuves écrites et orales du diplôme. La question mérite donc d'être débattue.
- ✓ Les outils numériques sont soumis à réflexion, dans un travail commun avec Pascale LECLERCQ. L'école cherche à mettre en place et à disposition des outils innovants pour permettre l'auto-évaluation des élèves sur la maîtrise d'un certain nombre de concepts et de savoirs propres à une discipline dans le cadre du programme de sciences sociales. Il est essentiel de faire en sorte que la technologie soit mise au service du savoir et d'un projet intellectuel : il faut éviter la dichotomie entre l'outil technique d'une part et la finalité intellectuelle de l'autre.

Raphaëlle REMY demande une précision sur l'harmonisation des horaires, à savoir s'il est possible d'obtenir une charte pédagogique qui permettrait l'harmonisation des charges de travail pour les masters et qui serait transposée au Collège universitaire.

c) Vote

Frédéric PUIGSERVER soumet au vote le projet de refonte de la Formation commune à l'exclusion de la question relative au caractère obligatoire de ces matières pour l'obtention du diplôme.

Le projet, en ces termes, est adopté à l'unanimité des membres présents.

III. PROPOSITION DE CALENDRIER DE GROUPES DE TRAVAIL.

a) Exposé

Françoise MELONIO annonce que la proposition est ambitieuse. Elle est inspirée des différentes remarques émises en Commission paritaire. Françoise MELONIO s'enquiert d'éventuels ajouts à ce calendrier. En cas d'ajout, il sera nécessaire de définir un nouvel ordre de priorité. Françoise MELONIO s'enquiert auprès des membres d'éventuels points de la liste qui seraient inutiles car résolus, comme la question de la condition d'accès à la LV2.

b) Questions et observations

Pablo LIVIGNI indique que la question de la LV2 peut en effet être supprimée, à la condition qu'elle soit actée. D'autre part, il demande que soit abordée la question des doubles cursus et des doubles diplômes.

Jean-Philippe BESSON rappelle qu'il est étudiant en deuxième année sur le campus délocalisé de Poitiers. Une réforme dans la charte de langues a eu lieu et permet aux élèves de deuxième année de partir en Amérique latine sans demander de dérogation. Mais un doute subsiste pour les étudiants de première année qui ont intégré le campus alors qu'il n'était encore que purement latino-américain. Jean-Philippe BESSON demande qu'un groupe de travail se tienne sur la question de la possibilité pour les élèves de première année de bénéficier du même droit que les élèves de deuxième année et pour que cela soit spécifié aux nouveaux entrants et aux futurs admis à Poitiers ou sur les autres campus délocalisés. D'autre part, Jean-Philippe BESSON demande qu'un groupe de travail réfléchisse à l'harmonisation des horaires entre les collèges universitaires des sites délocalisés. Il est évident que ce n'est pas une chose aisée puisque chaque site a des impératifs. Mais une harmonisation est nécessaire au vu des différences d'horaire : le campus de Poitiers a parfois le double de la charge de travail que connaît le campus de Paris, les projets collectifs sont une obligation de scolarité uniquement dans les campus délocalisés, etc.

Pierre MAURIN se range aux propos de Pablo LIVIGNI sur la question de la LV2 qui ne demande qu'à être actée sans nécessiter de groupe de travail.

Jérôme GRONDEUX souscrit à l'idée d'un groupe de travail dédié aux doubles cursus et doubles diplômes afin de traiter des problèmes de scolarité qui y sont liés.

Pierre MAURIN propose que soit intégrée à ce groupe de travail la question des accords d'échange en troisième année, avec les destinations ouvertes pour les élèves en double cursus.

Françoise MELONIO indique que les élèves en double cursus sont en effet confrontés à des choix limités.

Frédéric PUIGSERVER ajoute que le champ du premier groupe de travail, pour le moment limité au processus d'élection étudiante, pourrait être élargi. Il propose d'élargir la question au cadre réglementaire de la vie étudiante et syndicale à Sciences Po, ce qui permettrait de faire émerger des propositions consensuelles sur la direction à suivre. Il souhaite également pouvoir étudier la faisabilité juridique du dispositif.

Françoise MELONIO constate qu'un seul créneau a été libéré, celui de l'accès à la LV2, et que trois propositions ont été faites. Il faut donc définir des priorités. La question des affectations des élèves de

troisième année et celle de l'harmonisation des horaires sur les campus sont liées puisqu'elles concernent principalement les campus en région. La difficulté est de savoir où peut être placé ce groupe de travail assez urgent. Françoise MELONIO s'enquiert auprès des membres d'un point de la liste qui pourrait être déporté pour faire place au point sur les campus régionaux.

Isabelle BOSSARD propose de déporter le point « Outils et services numériques mis à disposition des élèves ».

Pierre MAURIN propose d'intégrer ce point au groupe de travail sur les inscriptions virtuelles.

Isabelle BOSSARD répond que ce sont deux sujets différents. Elle demande si le traitement de la question sur les outils numériques ne pourrait pas attendre la rentrée.

Jean-Philippe BESSON souligne qu'un groupe de travail se tiendra sur les inscriptions pédagogiques. Il indique que, sur le campus de Poitiers, l'administration a mis en place un système de préinscription obligatoire. Les élèves ont été affectés dans des cours sans avoir pu choisir leurs maîtres de conférence ni leurs cours d'ouverture. De nombreux problèmes ont découlé de ces préinscriptions. Jean-Philippe BESSON demande donc une mesure claire et harmonieuse sur tous les campus.

Frédéric PUIGSERVER comprend que Jean-Philippe BESSON appuie l'inscription à l'ordre du jour d'un groupe de travail sur les inscriptions pédagogiques et notamment virtuelles.

Françoise MELONIO demande donc si le groupe de travail dédié aux outils et services numériques mis à disposition des élèves pourrait attendre la rentrée afin de faire place à l'examen des problèmes particuliers rencontrés sur les campus régionaux et lors des affectations en troisième année. La question des doubles cursus prendra la place du point sur la condition d'accès à la LV2.

Raphaëlle REMY indique en outre que les dossiers de candidatures sont déjà ouverts. Donc, la mesure ne sera pas valable pour la prochaine rentrée. La question des outils et services numériques croisera celle de l'allègement des horaires.

c) Vote

Frédéric PUIGSERVER soumet au vote l'approbation du calendrier des groupes de travail.

Le calendrier des groupes de travail est adopté à l'unanimité des membres présents.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2011.

a) Exposé

En l'absence d'éventuelles modifications, Frédéric PUIGSERVER soumet ce procès-verbal au vote.

b) Vote

Le procès-verbal provisoire de la séance du 7 février 2011 est adopté à l'unanimité, sous réserve d'éventuelles modifications.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

a) Exposé

Julien PALOMO rappelle qu'il est du pouvoir de la Commission paritaire, de par le règlement de la vie étudiante, d'enregistrer sur proposition de la direction un groupement associatif. L'association sportive s'est divisée en deux associations pour l'année universitaire 2010-2011 : la première est le bureau de l'association sportive (AS) permanente, l'autre est chargée d'organiser le Critérium Inter IEP à Paris. La charte signée par les IEP de province et Sciences Po exige que l'association qui doit accueillir le Critérium une année dans sa ville ne soit pas le bureau de l'AS locale pour d'évidentes raisons de conflits d'intérêts, d'imperméabilité des comptes, etc. L'association qui organise le CRIT à Paris n'est pas passée par le processus traditionnel de reconnaissance des associations. Elle n'est donc pas une association permanente. Elle propose de son propre chef que la Commission paritaire l'enregistre comme une association reconnue pour une période de deux mois afin de se soumettre au règlement de la vie étudiante, notamment si elle doit faire face à des débordements – les élèves de Sciences Po ayant commis les débordements en question seraient ainsi passibles de la section disciplinaire.

b) Questions et observations

Raphaëlle REMY indique qu'une association reconnue a accès à un certain nombre de moyens. Elle souligne que l'argument de la section disciplinaire n'est pas judicieux dès lors que n'importe quel étudiant de Sciences Po, qu'il appartienne ou non à une association, est susceptible de passer devant cette commission disciplinaire. Par ailleurs, la commission disciplinaire ne peut être saisie que par M. DESCOINGS. Raphaëlle REMY s'enquiert alors des modalités pratiques d'action en cas de débordements pour que la Commission paritaire puisse saisir le conseil disciplinaire sans avoir à passer par M. DESCOINGS.

Frédéric PUIGSERVER abonde dans le sens du préambule de Raphaëlle REMY : il n'existe aucun inconvénient pour accorder à titre temporaire le statut d'association reconnue à l'association en question. Mais Frédéric PUIGSERVER s'interroge également sur la portée pratique de cette reconnaissance : elle entraînera l'attribution de certains moyens que l'Institut accorde aux associations reconnues. Mais, que l'association soit ou non reconnue, ses membres sont des élèves de l'Institut et relèvent du règlement de la vie étudiante, du règlement des libertés politiques et syndicales et de toute la réglementation applicable à chaque élève de l'école, membre ou non d'une association. Si l'association voit un intérêt à être reconnue temporairement par dérogation à la procédure habituelle parce qu'elle y voit un avantage sur le plan matériel, il est tout à fait possible d'accorder ce statut. Si cette demande est formulée pour d'autres raisons, il n'existe pas non plus d'inconvénient à lui accorder ce statut, mais il faudra l'informer que la demande est vaine.

Julien PALOMO indique que les responsables de cette association y voient surtout une portée symbolique. Il s'agit d'un geste de bonne volonté. C'est ainsi que les choses ont été présentées par l'association et par le bureau de l'AS permanente.

Frédéric PUIGSERVER exprime ses réticences à engager la Commission paritaire dans des délibérations à portée symbolique.

Jérôme GRONDEUX demande si, à l'examen des comptes de cette association, la reconnaissance apporte des modifications notoires.

Frédéric PUIGSERVER répond que cela n'est pas le cas.

Raphaëlle REMY souligne que cette association est issue d'une association déjà existante, ce qui fait jurisprudence pour des associations créées par d'autres collectifs d'association. Raphaëlle REMY craint que la Commission paritaire ait à reconnaître, tout au long des années universitaires, des associations issues d'association.

Frédéric PUIGSERVER répond que la reconnaissance ne pourrait être qu'à titre exceptionnel et pour une durée limitée. Il faudrait un motif d'intérêt général suffisant pour y accéder. Ce motif est ici évident et suffisant : l'association qui organise le CRIT quand Sciences Po reçoit doit subir une coupure organique d'avec l'AS de Sciences Po. Frédéric PUIGSERVER indique qu'une question est sous-jacente : ce montage présente un risque de débudgétisation des associations permanentes, avec deux personnes morales différentes. Frédéric PUIGSERVER indique qu'il souhaite conditionner l'avis favorable de la Commission paritaire pour que les comptes de cette association précise soient consolidés vis-à-vis de l'AS. Il ne s'agit pas de sortir du droit commun du contrôle des associations.

Ikram RABOUCHE s'enquiert des conséquences sur les moyens de l'Institut pour cette association, à savoir s'il devra dégager des sommes importantes pour celle-ci.

Julien PALOMO répond que l'Institut n'aura pas à dégager de fonds. Le CRIT a déjà recueilli les fonds nécessaires et n'a pas besoin de solliciter Sciences Po et/ou l'AS pour obtenir des moyens complémentaires.

Frédéric PUIGSERVER précise que la consolidation est valable dans les deux sens, en cas de déficit ou en cas d'excédent.

Julien PALOMO ajoute que c'est l'AS, après le CRIT et la dissolution de l'association qui l'organise, qui percevra les excédents ou devra combler les déficits.

Pierre MAURIN ajoute que la reconnaissance de l'association permettrait à ses membres de postuler à l'obtention de crédits ECTS au terme de leur engagement associatif.

Frédéric PUIGSERVER indique que c'est tout à fait envisageable, sous réserve que les membres produisent un rapport au terme de l'exercice de l'association.

c) Vote

Dans les limites de ce qui a été présenté, Frédéric PUIGSERVER soumet au vote l'approbation de la reconnaissance à titre exceptionnel et pour une durée limitée de l'association qui organise le CRIT.

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La prochaine séance de la Commission paritaire est donc fixée au lundi 4 avril 2011 à 18 heures, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 19 h 40.